

ÉTAT DE NEW YORK
BUREAU DES SERVICES À L'ENFANCE ET AUX FAMILLES
PLAN POUR LA GESTION DU COMPORTEMENT
Programmes de garde d'enfants

Nom du prestataire/directeur : _____ Numéro d'identification de l'établissement : _____
Nom du programme : _____ Date : ____ / ____ / ____

Vous pouvez vous référer à ce formulaire pour répondre aux exigences réglementaires afin de soumettre au Bureau votre plan écrit concernant la gestion du comportement. Vous pouvez choisir d'utiliser ce formulaire pour répondre à cette exigence ou pour envoyer une alternative acceptable.

Des informations utiles, ainsi que d'autres ressources, sont à votre disposition auprès de votre organisme de renseignements pour la garde d'enfants local. Les informations sont également disponibles sur le site Web de l'organisme : ocfs.ny.gov.

Le programme est chargé d'informer l'ensemble du personnel de ce plan en cas d'utilisation et si nécessaire. Le programme doit fournir des photocopies de ce plan à l'ensemble du personnel, ainsi qu'aux parents des enfants inscrits au programme.

- Seuls le directeur, l'enseignant de groupe, l'enseignant assistant, le fournisseur, le remplaçant et/ou l'assistant peuvent punir un enfant.
- Le programme doit appliquer l'intégralité des règles de manière cohérente et appropriée en fonction de l'âge de l'enfant et de son niveau et ses capacités de développement.
- Toute mesure disciplinaire devra être prise en lien avec les actions de l'enfant et sans délai.
- Un enfant peut être momentanément séparé du groupe, mais uniquement le temps nécessaire pour retrouver son calme, et il doit constamment rester dans le champ visuel, sous la supervision et soutenu par un directeur, enseignant de groupe, enseignant assistant, fournisseur, remplaçant et/ou assistant.
- Les châtiments corporels sont interdits.
- Aucun enfant ne doit être isolé dans une pièce voisine, dans le couloir, un placard, un endroit obscur, à l'aire de jeu ou tout autre endroit où un enfant ne peut être vu ou surveillé.
- Les retenues ou punir par le biais de la nourriture, du repos ou du sommeil est interdit.
- Les mesures disciplinaires, les interactions ou l'entraînement à la propreté qui effraient, rabaisent ou humilient un enfant sont interdits.
- Toute maltraitance d'un enfant résultant d'une punition ou autre est totalement interdite. Aucun programme de garde d'enfants ne doit tolérer ou en aucune façon cautionner un acte de maltraitance ou de négligence à l'égard d'un enfant par un employé, un bénévole ou toute autre personne sous le régime du programme.
- Les contraintes physiques sont interdites.

En envoyant ce formulaire, notre programme s'engage à mettre en place et à suivre ce plan pour la gestion du comportement, et à envoyer toute information supplémentaire si besoin.

Les techniques d'accompagnement pédagogique acceptables suivantes seront utilisées (choisissez les options pertinentes) :

- Réorientation. Lors d'un conflit, donnez un autre jouet ou proposez une activité alternative à l'un des enfants se disputant pour un jouet. Ayez différents jouets populaires.
- Concentrez-vous sur des phrases positives et non négatives. Par exemple, « On marche à l'intérieur » au lieu de « Arrête de courir à l'intérieur ».
- Proposez des choix : « Tu peux t'asseoir sur le tapis ou à table pour l'histoire. »
- Encouragez les enfants à utiliser des mots gentils plutôt que des actes physiques. Par exemple, suggérez-leur d'utiliser la phrase: « C'est moi qui jouais avec ce jouet. »
- Félicitez les comportements positifs : « Merci d'avoir utilisé des mots. »
- Servez d'exemple aux enfants en adoptant vous-même les comportements demandés.
- Aménagez l'espace de manière à ce qu'il favorise un comportement positif de l'enfant. Par exemple, évitez les grands espaces ouverts qui peuvent encourager les enfants à courir à l'intérieur.
- Écoutez les enfants et répondez à leurs besoins de façon proactive pour qu'ils atteignent leurs objectifs. Maintenir un enfant concentré sur ses activités évitera les conflits.
- Pour les enfants d'âge préscolaire et scolaire, engagez-les dans le développement des règles de la classe et les conséquences.
- Autre (à préciser.)

Si applicable, veuillez joindre toute information supplémentaire relative à votre plan de gestion du comportement.